



Croisière

France, Angleterre
Allemagne, Pays-Bas,

Belgique

MARINES VOYAGES

AGENCE du Port

AGENCE de SAINT PIERRE

AGENCE de SAINT ANDRE

0262 71 59 33 – 0693 200612

reservation@marines-voyages.com

www.marines-voyages.re



À partir de

1830,00€*

VOLS REUNION/PARIS/REUNION +

CROISIERE EN PENSION COMPLETE +

TOUS LES TRANSFERTS



MSC PREZIOSA

VOLS + CROISIERE + TOUS LES TRANSFERTS

Du 05 au 14/03/2025

à partir de 1830,00 €*

*Cabine intérieure

Cabine balcon + 295 €

*Enfant de 2 ans à moins de 12 ans : - 15% du tarif.

* Supplément single : 330 €



PROGRAMME 10 JOURS :

Croisière : France, Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, Belgique

Jour 1 REUNION/PARIS

Départ de l'aéroport de Roland Garros. Envol en direction de Paris. Dîner et nuit à bord.

Jour 2 PARIS/LE HAVRE

Petit déjeuner à bord. Arrivée à Paris, Transfert en bus au Havre (204 Km) au port de bateau de croisière. Début de la croisière en pension complète, déjeuner à bord.

Itinéraire de la croisière en pension complète

Jour 2 LE HAVRE



Commune française située en Normandie, dans le Nord-Ouest de la France, le Havre est une ville de 170 000 habitants. Cette métropole d'envergure est essentiellement connue pour son ouverture maritime grâce au second plus important port de France.

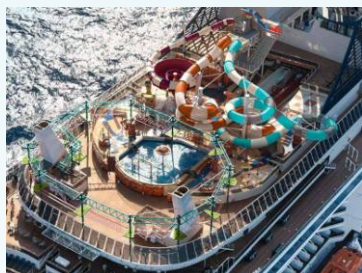
Lors de votre escale au Havre, vous aurez le temps d'apprécier tout le charme de la ville et notamment son centre, inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité. Véritable ville historique, vous pourrez dans un premier temps découvrir l'abbaye de Graville ou abbaye de Sainte-Honorine, le plus vieux bâtiment de la ville. Dominant l'estuaire de la Seine, cet ensemble de bâtiment du 11^{ème} siècle est classé monument historique et vous permet de découvrir l'histoire de la ville. La chapelle Saint-Michel d'Ingouville, surplombant la ville du Havre, est un autre édifice médiéval que vous aurez l'occasion de croiser lors de votre visite. Dans la ville haute, votre découverte du Havre ne peut être complète sans passer par les jardins suspendus, véritable ode à la nature qui offre une vue imprenable sur la ville tout en vous offrant un bol d'air frais. Dans le centre, la Maison de l'Armateur, le musée d'histoire naturelle et l'architecture du Volcan pourront compléter la découverte de la ville.

Jour 3 SOUTHAMPTON

Southampton est le lieu idéal pour visiter la Côte méridionale de l'Angleterre. La ville vous offre un choix inégalé de divertissements, de curiosités culturelles et historiques, de centres de sport et de loisirs et de parcs magnifiques. Southampton accueille la plupart des événements spéciaux de la région et draine des visiteurs du monde entier. Petits et grands pourront y apprécier le charme britannique.



Jour 4 JOURNEE EN MER



Jour 5 HAMBOURG



Deuxième plus grande ville d'Allemagne, Hambourg est également connue pour son port, l'un des plus grands du monde. Elle est aussi réputée pour son architecture et sa vie nocturne, particulièrement animée.

Fortement bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale, Hambourg a su renaître de ses cendres et offre aujourd'hui à ses visiteurs une richesse que seule Berlin, en Allemagne, peut concurrencer. Ses ponts, ses canaux et ses espaces verts lui valent ainsi d'être connue comme la ville la plus verte du pays. Au cœur de la cité, ne manquez pas de vous promener autour

du Aussenalter, un lac artificiel où vous pourrez observer les canotiers et les bateaux à voiles. Déambulez ensuite dans Speicherstadt, ancienne zone franche aujourd'hui devenue un quartier original et à la mode, où les bars côtoient les musées. Le musée des Beaux-Arts notamment est un incontournable si vous aimez les peintres romantiques allemands du 19^{ème} siècle. Le soir, achevez votre journée en allant prendre un verre dans les nombreux établissements de Sternschanze.

Jour 6 JOURNEE EN MER



Jour 7 ZEEBRUGGE

Zeebrugge est la seule ville portuaire en eaux profondes de Belgique. Son port est vaste et se divise en trois parties. Le premier terminal est réservé aux conteneurs, le second aux voyageurs et la dernière section est destinée à accueillir les navires de croisières. Le port se trouvant à l'écart de la ville, un système de navette a été mis en place par les autorités afin de permettre aux voyageurs de



profiter pleinement de leur escale de croisières Zeebrugge. Une ambiance décontractée, typique des lieux de vacances, règne à Zeebrugge. Sur ses plages paisibles, les voyageurs peuvent goûter aux joies de la mer en toute quiétude. Zeebrugge est une ville de pêcheurs. Une croisière Zeebrugge est une occasion pour découvrir le Seafront, un parc maritime, et s'initier à la criée et à la vie des pêcheurs. Ceux qui le souhaitent peuvent profiter de leur passage à Zeebrugge pour explorer Bruges.

Jour 8 ROTTERDAM



Rotterdam est la seconde plus grande ville des Pays-Bas et le troisième port mondial. Ville portuaire, Rotterdam a été durement marquée par la Seconde Guerre et présente aujourd'hui une architecture moderne. Ville portuaire de charme, Rotterdam vous proposera de nombreux points d'intérêt. Vous pourrez commencer par le vieux port Oudehaven, avec l'imposant Willemsbrug et la Witte Huis, ancien plus haut gratte-ciel d'Europe. Vous pourrez ensuite aller voir l'église Grote of Sint-Laurenskerk, plus ancien bâtiment de la ville, datant de l'époque médiévale, reconstruite et restaurée. Le musée Bojmans

Van Beuningen vaut également le détour pour sa grande collection de peintures du 14ème au 16ème siècle. Vous pourrez faire une excursion pour aller voir les fameux moulins de Kinderdijk. De retour en ville, ne manquez pas l'Euromast, une tour de 185 mètres de haut qui offre une magnifique vue sur la ville. Vous admirerez aussi l'architecture moderne de la ville avec les Cubes Houses. Enfin, le zoo royal, riche en animaux exotiques en habitats "naturels", bénéficiant d'une section d'animaux asiatiques, est incontournable.

Jour 9 LE HAVRE/PARIS/REUNION

Débarquement, Transfert à l'aéroport selon les horaires de débarquement et du vol.
Déjeuner libre, embarquement, vol en direction de la Réunion.
Diner et nuit à bord.



Jour 10 REUNION

Petit déjeuner à bord, arrivée à la Réunion dans la matinée.

Arrivée à la Réunion.

Fin de nos prestations.



Le prix comprend :

- Vols Réunion/Paris/Réunion
- Le service d'un interlocuteur de Marines Voyages
- Tous les transferts
- Cocktail de bienvenue offert par le commandant
- Soirée de gala avec menu spécial
- Bains à hydro massage, la discothèque, la bibliothèque, les draps de plage, les chaises longues, la salle de sport, les transats, la piscine
- Les taxes portuaires
- Assistance porteur de bagage à bord
- Les spectacles musicaux, cabaret, bals et fêtes tous les soirs
- Participation aux jeux, tournoi, chasse aux trésors, Karaoké,
- Concours de danse, soirée à thème...
- Une réunion d'information pour le groupe
- La pension complète pendant la croisière.
- Les assurances assistance, rapatriement, dommages aux bagages (si plus de 10 participants)
- Les transferts.

Le prix ne comprend pas :

- Vos dépenses personnelles
- Les options proposées pendant la croisière, coiffeur, téléphone, excursions...
- Le forfait séjour à bord (environ 12€/jour/adulte= 84,00 €)
- Les boissons pendant la croisière
- L'assurance annulation



II. CROISIERES

1. Obligations des passagers : L'acheteur d'une croisière auprès de MARINES VOYAGES est tenu d'avoir tout au long de la croisière un comportement ne compromettant pas la sécurité, le calme et la jouissance des autres croisiéristes. Il devra s'engager à respecter les règles de prudence, ainsi que toutes les dispositions de la compagnie de croisière, de MARINES VOYAGES ou des réceptifs locaux responsables de l'organisation des excursions lors des escales, ainsi que les réglementations et autres dispositions administratives ou législatives concernant la croisière achetée. L'acheteur sera tenu pour responsable de tous les dommages que MARINES VOYAGES pourrait subir du fait du non-respect des obligations susvisées. En particulier, les dommages causés au navire, à son mobilier ou à ses équipements, les dommages occasionnés à d'autres clients ou à des tiers, aux véhicules utilisés lors des excursions ainsi que de toutes les contraventions, amendes et frais auxquels MARINES VOYAGES pourrait être soumise du fait de la faute de l'acheteur par les autorités portuaires, douanières, sanitaires ou autres les autres autorités des pays visités lors de la croisière.

2. Pouvoirs du Commandant de bord (ci-après « le Commandant ») : Le Commandant a la faculté d'exécuter tout ordre ou directive donnés par les gouvernements et autorités de tous les Etats. Toutes les actions du transporteur ou du Commandant, pour l'exécution de ces ordres ou directives ne sauraient être considérées comme des inexécutions du contrat. Le débarquement des passagers conformément à ces ordres ou directives, dégage le transporteur de toute responsabilité pour la poursuite du voyage ou le rapatriement des passagers. Le commandant du bateau possède, en outre, la faculté d'interrompre une croisière, d'en modifier l'itinéraire pour des raisons de force majeure ou pour des exigences de sécurité des passagers ou du bateau. L'exercice de cette faculté n'implique pas de "modification du voyage". Certaines destinations comme la péninsule Antarctique, l'Arctique, les fjords de Norvège ou encore l'Alaska sont sujettes à des conditions météorologiques et climatiques particulières. Les Caraïbes sont également une zone à risques cycloniques généralement de juin à septembre. Certaines escales peuvent alors être inversées, écourtées ou supprimées. Dans le cas d'annulation, les excursions achetées à bord sont remboursées. Aucune autre indemnité n'est due. Les vents forts peuvent empêcher le débarquement en chaloupes. Les obligations de l'armateur concernent la croisière dans son ensemble. Une escale précise ne peut constituer le but d'un programme qui vise à découvrir une région d'une manière générale et les plaisirs de la navigation.

3. Respect des horaires en escale : En escale, les horaires d'heure limite de retour à bord et de départ du bateau sont mentionnés dans le journal de bord ainsi qu'à la sortie du bateau de croisière. Il appartient aux passagers de respecter ces horaires. En cas de non-respect de ces horaires et de non embarquement, aucun remboursement ou dédommagement n'est dû au Client.

4. Excursions effectuées au cours des croisières : Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être sujets à modification aussi bien pour des circonstances extérieures (telles que, par exemple, des conditions atmosphériques défavorables.) En fonction de la nature particulière de certaines excursions, il est possible que certaines ne soient pas accessibles aux personnes handicapées. Cette interdiction vous sera précisée à bord par le bureau des excursions.

5. Modification d'itinéraires et d'horaires : Toutes les escales et horaires indiqués sont susceptibles d'être modifiés par les compagnies maritimes à tout moment, avant le départ ou pendant la croisière. En cas de grève, émeute, mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison, la compagnie maritime peut à tout moment et sans notification préalable, avancer, retarder un départ ou une escale ou éventuellement changer de bateau ou d'escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution. MARINES VOYAGES ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement au respect des horaires d'arrivée et de départ et ce, quelle que soit l'escale.

6. Responsabilité des Clients : Chaque Client (ou s'il est mineur, ses parents ou tuteurs) est responsable et s'engage à dédommager la compagnie pour tout dégât sur le bateau, son mobilier, son équipement ou toute propriété du bateau, pour toute amende ou contravention imposée à la compagnie à cause d'un acte, d'une omission ou de la violation d'une loi, qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non de la part du passager.

7. Enfants / Mineurs : Pour des raisons de sécurité, certaines compagnies n'acceptent pas à bord les enfants en bas âge. Le Client devra à cet effet se renseigner lors de la Commande, et au plus tard avant la date d'embarquement. Certaines compagnies considèrent comme mineures les personnes âgées de moins de 21 ans. Elles ne sont pas autorisées à voyager seules à bord et doivent être accompagnées par des parents ou des adultes de plus de 25 ans dont ils doivent partager la cabine et qui assument toutes les responsabilités à leur égard. Une vérification de l'âge du passager peut être demandée par le personnel de bord.

8. Pourboires / Caisses de bord : Les pourboires au personnel de bord sont une tradition maritime. Une somme variable par jour et par personne (adulte et enfant) sera à régler sur place, généralement en espèces, et couvre le service à bord.

9. Les types de cabines (sur les croisières) : Les cabines dites « Standard » (ou cabines intérieures) sont des cabines ne disposant pas de hublot ni de sabord laissant passer la lumière du jour. Les cabines avec hublot (ou cabines extérieures dites sabord) sont des cabines laissant passer la lumière du jour. Les cabines individuelles comprennent un lit pour une personne. Prévu en nombre limité, elles font souvent l'objet d'un supplément et sont moins bien situées que les cabines doubles. Les cabines doubles sont prévues soit avec deux lits, soit avec un lit bas et une couchette haute, soit avec un lit double (peu fréquent). Les cabines triples et quadruples sont souvent des cabines doubles équipées de lits d'appoint. Sur les bateaux de croisière, les cabines offrent généralement un espace plus restreint que dans une chambre d'hôtel. Par ailleurs, pour une classification équivalente en termes d'étoiles, le niveau d'espace et de confort des cabines des croisières fluviales en Egypte est généralement inférieur à celui des hôtels locaux.

III. CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOCATIONS DE VEHICULE

1 - Prise en charge du véhicule de location sans chauffeur : Lors de la prise en charge du véhicule de location sans chauffeur, le conducteur principal du véhicule doit toujours être en mesure de présenter sa carte bancaire qui doit impérativement être celle utilisée lors du paiement du séjour et nom du voyageur principal qui est par défaut le conducteur désigné, le bon d'échange matérialisant la réservation effectuée et son permis de conduire. Nous attirons votre attention sur le fait que le loueur pourra vous demander, à titre de garantie, de prendre une empreinte de votre carte bancaire avant la prise de possession du véhicule. Dans certains cas, une caution financière pourra même être demandée au moment de la prise en charge du véhicule réservé. Nous vous conseillons de vérifier que le plafond de dépense autorisé par votre banque vous permettra d'effectuer cette transaction. Nous vous conseillons, lors de la prise en charge du véhicule, d'en faire une inspection minutieuse. De noter les plus petites traces de chocs sur la carrosserie d'impacts sur le pare-brise, la présence et l'usure de la roue de secours. L'absence des certains accessoires (allume-cigare par exemple.) Vérifier sur la jauge de carburant si le plein du véhicule a été effectué. Faire porter ces éventuelles anomalies sur le contrat de vente par le collaborateur du loueur de voitures.

2. Frais supplémentaires inhérents aux locations de voiture sans chauffeur :

Sauf mention particulière clairement établie, le prix de la location de voiture n'inclut pas les assurances complémentaires, certains équipements optionnels, les frais de conducteur additionnel et de jeune conducteur. Le kilométrage supplémentaire au forfait prévu lorsque celui-ci est limité. Même lorsqu'une assurance obligatoire est comprise dans le prix de la location de voiture, un montant excédentaire pourra être appliqué en cas de vol ou de dommage sur le véhicule de location. Ce montant est variable en fonction des loueurs, du pays de location et du type de véhicule loué. L'utilisateur est seul responsable de sa propre décision de souscrire ou non à une assurance optionnelle. MARINES VOYAGES ne pourra être tenu responsable de l'existence de frais supplémentaires en cas de dommages et/ou pour la souscription à ces assurances optionnelles. Pour les locations de véhicules effectuées dans certains pays et notamment aux États-Unis, certains loueurs peuvent facturer automatiquement un plein d'essence à la restitution du véhicule. De plus,

certaines loueurs facturent des frais supplémentaires en cas d'utilisation de pneus neige, de galeries, de GPS, etc. En général, le véhicule loué devra être restitué dans l'agence de location de voiture choisie lors de la commande. Si tel n'était pas le cas, le loueur serait en droit de facturer des frais d'abandon.

Les sièges pour enfant sont disponibles sur demande, selon la disponibilité de l'agence de départ.

3 - Age requis pour louer un véhicule sans chauffeur : L'âge requis pour conduire un véhicule de

location sans chauffeur est variable selon les pays et/ou les loueurs Il est établi en général entre 21 et 65 ans. Des frais peuvent aussi être appliqués en présence de conducteurs âgés de moins de 25 ans.

4 - Permis de conduire requis pour louer un véhicule sans chauffeur :

Tous les conducteurs d'un véhicule de location sans chauffeur doivent être en mesure de présenter un permis de conduire valide pour la catégorie de véhicule loué. Sauf avis contraire, le permis de conduire doit être obtenu depuis au moins trois ans. Dans certaines circonstances un permis de conduire international peut être requis pour louer un véhicule sans chauffeur.

5 - Conduire un véhicule de location sans chauffeur loué en France hors du territoire national :

Certains loueurs interdisent de sortir un véhicule loué hors du territoire national.

6 - Annulation de la location sans chauffeur réservée :

Aucune annulation n'est permise.

MARINES VOYAGES © 2019

